

« Être Ivoirien ou artisan pêcheur maritime... »

De quelques vicissitudes
d'une « spécialisation ghanéenne » en Côte-d'Ivoire

Karine DELAUNAY

Fin 1993, de graves incidents ont eu lieu, notamment à Abidjan, à l'issue d'un match de football ivoiro-ghanéen. *La Voie*, journal ivoirien d'opposition (Front Populaire Ivoirien), annonçait ainsi, dans son numéro du vendredi 5 novembre, « Tragédie Kotoko-Asec. Un bilan lourd : 23 morts et 117 blessés », expliquant : « une véritable chasse aux Ghanéens avait été lancée lundi à Abidjan et à l'intérieur du pays par des supporters du club ivoirien de football l'Asec, de retour du Ghana où ils avaient eux-mêmes été victimes d'exactions » (p. 10). Pour sa part, le quotidien gouvernemental *Fraternité-Matin* insistait sur le « cauchemar » des supporters de l'Asec lors de leur « expédition périlleuse au royaume Ashanti » pour assister au match (2.11.93 : 10) et accusait d'« intox » les média internationaux qui avaient parlé d'« émeutes xénophobes » pour rendre compte des événements en Côte-d'Ivoire (3.11.93 : 9). Néanmoins, ce même quotidien se voyait contraint de titrer, dix jours plus tard, « Le rapatriement des Ghanéens a commencé. 3 000 candidats au départ » ; on pouvait alors lire ce commentaire : « [...] Le spectacle de ces millions (sic) de Ghanéens qui retournent chez eux plus pauvres qu'en arrivant est désolant, triste et injuste. Notre pays qui au contraire d'autres abrite des millions d'étrangers n'a jamais développé des sentiments de xénophobie. Malgré la crise économique qui secoue notre pays depuis les années 80, les étrangers n'ont jamais été perçus comme des boucs-émissaires ou des voleurs d'emplois. Au contraire, nous constituons un rare cas d'intégration des communautés étrangères. Il est simplement dommage qu'un simple trophée de football sans retombées financières ait ruiné de nombreuses

familles et causé, en plus des morts et des blessés, cet exode. On se console cependant à l'idée que sur 200 000 Ghanéens officiellement recensés chez nous, seulement 3 000 partent [...] » (12.11.93 : 5).

Il est cependant nécessaire de préciser que huit ans auparavant, en 1985, un scénario similaire avait déjà secoué la Côte-d'Ivoire, les résidents ghanéens ayant été là encore la cible de représailles ivoiriennes à la suite d'un match de football : deux explosions de violence qui jettent un éclairage particulier sur le climat général de ces dernières années. Non qu'elles soient en elles-mêmes spécifiques d'une conjoncture donnée ; elles ne sont pas sans rappeler en effet des crises antérieures ayant marqué (et participé à) l'émergence de la société ivoirienne, tout particulièrement le mouvement né à la fin de l'année 1958, dirigé alors contre les Béninois et Togolais accusés d'occuper en masse des emplois dans l'administration et les entreprises privées aux dépens des Ivoiriens. Et si, récemment, le fondateur du Parti National Ivoirien proclamait ouvertement avoir été l'un des instigateurs de cette expulsion des Béninois et vouloir se placer dans la lignée d'un tel mouvement (cf. *Fraternité-Matin*, 1.03.94 : 5), la tendance générale n'en consiste pas moins à jeter pudiquement un voile de silence sur de telles manifestations : on ne relève aucune analyse des événements de 1958 dans les histoires de la Côte-d'Ivoire publiées depuis, et bien qu'il y ait eu dénonciation rapide des dernières actions envers les Ghanéens par les journaux d'opposition, les leaders politiques se sont abstenus d'en faire un thème de réflexion.

Pourtant, dans un pays où la population d'origine étrangère représente aujourd'hui plus du quart de la population active et plus du tiers des travailleurs urbains, le rapport aux étrangers a bien été au cœur de la construction d'une identité ivoirienne, pour reprendre l'un des thèmes de ce colloque. Dans ce cadre, la place faite aux Ghanéens s'avère tout à la fois singulière et révélatrice. Félix Houphouët-Boigny, invité à commenter les événements de 1985 au cours d'une conférence de presse internationale, n'insistait-il pas sur ses propres origines ghanéennes, plus largement celles des peuples qui, « à partir du XVI^e siècle », se sont « établis ici sur une grande partie de la Côte-d'Ivoire » ; il concluait en interpellant : « Est-ce que l'ambassadeur du Ghana peut vous montrer un seul Ghanéen manœuvre dans les champs ? Ils travaillent pour eux-mêmes » (*Fraternité-Matin*, 13.11.85 : 15). On peut peut-être en effet voir là résumés les principaux fondements de la configuration socio-économique ivoirienne telle que la concevait le « père de la nation ». De ce point de vue, l'évolution récente des rapports de la société ivoirienne à ses « frères akan » du Ghana ne constitue-t-elle pas elle-même l'une des expressions de la crise actuelle du modèle ivoirien ?

Le discours actuel sur la pêche artisanale maritime en Côte-d'Ivoire du « modèle » à la « tradition »

Le cas de la pêche constitue un bon exemple des implications, à la fois économiques et sociales, de ce « modèle de développement », particulièrement pour ce qui touche aux relations Ivoiriens-Ghanéens¹.

Dans le domaine maritime, les recensements émanant de la Direction des Pêches et du Centre de Recherches Océanographiques (CRO) d'Abidjan enregistrent effectivement une très forte prédominance des pêcheurs d'origine ghanéenne sur toute l'étendue du littoral : quelque 3 000 Ghanéens sur 3 500 pêcheurs lors d'une enquête de 1979 (Boubéri *et al.*, 1983) et près de 10 000 pêcheurs étrangers, majoritairement ghanéens, opérant sur le littoral en 1989 selon le CRO [1990]. Mais les procédures d'élaboration de tels chiffres contribuent également à ce que, par réductions successives, puisse se construire une image de la pêche piroguière où « les Ghanéens » apparaissent comme « les pêcheurs » de la côte ivoirienne.

Dès l'enquête réalisée en 1979 sur le littoral, la première depuis une quinzaine d'années, la distinction entre, d'une part, les « groupes étrangers », « ghanéens surtout » qui, tout à la fois, « monopolisent presque exclusivement cette activité [la pêche maritime] et colonisent par ailleurs toute la côte », et, d'autre part, les « groupes nationaux », qui « se cantonnent dans leur terroir d'origine », est posée comme fondamentale en ce qu'elle renverrait à une césure entre « pêcheurs professionnels » et « pêcheurs occasionnels » (Boubéri *et al.*, 1983 : 17). Les « groupes ethniques nationaux » se voient ainsi doublement disqualifiés² : outre qu'ils apparaissent comme très nettement minoritaires dans le recensement effectué à cette occasion, la pêche ne serait pour eux qu'une « activité d'appoint », où, de ce fait, la vente du poisson n'interviendrait qu'accessoirement, « une fois l'autoconsommation satisfaite » (Boubéri *et al.*, 1983 : 19 et 28). Le raisonnement tend dès lors à se boucler : puisque l'activité des pêcheurs ivoiriens est tenue pour « négligeable » (*id.* : 26), il n'y a guère de justification à ce qu'elle fasse l'objet d'un suivi statistique, par ailleurs d'autant plus dispendieux en temps et en personnel qu'il s'agit

1. « Les principaux éléments de réflexion exposés dans cette communication sont extraits de ma thèse, à soutenir en 1995, portant précisément sur *Les pêcheurs ghanéens (fante et ewe) sur le littoral ivoirien de la pêche piroguière maritime en Côte-d'Ivoire au XX^e siècle* ».

2. On notera que la mise en exergue du rôle des « Ghanéens » aboutit dans ce cas précis à « nationaliser » des groupes de pêcheurs eux aussi originaires d'autres pays, les Nana-krou du Liberia ; il est vrai que leur technique est qualifiée de « rudimentaire » (Boubéri *et al.*, 1983 : 27)...

pour l'essentiel d'une pêcherie « villageoise », basée à l'écart des centres urbains où sont implantés les services relevant de la Direction des Pêches et où se concentrent aussi les pêcheurs dits « professionnels » ; il y a également peu de raison qu'elle figure dans des recensements dont l'objectif de plus en plus clairement affiché est, non pas de connaître la population de pêcheurs, mais d'évaluer le « potentiel de pêche » (c'est-à-dire les capacités de capture), ainsi que les débarquements, par le dénombrement des engins ayant un rôle significatif (ou considéré comme tel) du point de vue des prélèvements sur la ressource. Rien d'étonnant donc à ce qu'au cours des dix années suivantes, les recensements produits par le CRO et les centres des Pêches n'aient plus concerné que les « pêcheurs professionnels ».

En définitive, le modèle global à partir duquel est appréhendée la pêche piroguière maritime en Côte-d'Ivoire repose sur deux pôles antinomiques : Ivoiriens d'un côté, Ghanéens de l'autre ; et, au cours des années quatre-vingts, c'est bien le pôle ghanéen qui tend à devenir représentatif de la pêcherie dans son ensemble, les autres pêcheurs étrangers lui étant finalement rattachés en tant que (plus ou moins) « professionnels »³, tandis que la composante ivoirienne disparaît des enquêtes-cadres. De manière concomitante, se met en place une conception naturaliste de ces spécialisations économiques ; elle trouve à s'objectiver dans une typologie des engins de pêche qui, opposant engins individuels et filets collectifs, tend à être lue en termes de clivage de type ethnique entre autochtones et allochtones, l'une épousant les formes de l'autre, et parvient à s'enraciner d'autant mieux qu'elle prend place dans un contexte où de fortes tendances persistent à accorder aux variations naturelles des ressources aquatiques un rôle déterminant dans le fonctionnement des migrations de pêcheurs.

Plus généralement, à travers cette dichotomie Ivoiriens-Ghanéens, on perçoit une mise en opposition des pêcheurs sédentaires et migrants qui conduit à appréhender les premiers en tant qu'acteurs sociaux techniquement peu efficaces, et les seconds, au contraire, en tant qu'agents diffusant des techniques performantes, voire « modernes », mais en fin de compte socialement improductifs dans leur zone d'accueil. En d'autres termes, les « pêcheurs professionnels » se distingueraient aussi des « pêcheurs occasionnels » en ce que leur vie sociale de migrants serait essentiellement rythmée, dans le pays d'accueil, par leur activité, contrairement aux

3. Ainsi, le fait que les pêcheurs nanakrou, désormais reconnus libériens, continuent de figurer dans de tels recensements (contrairement aux Ivoiriens) paraît s'être accompagné de l'octroi d'un nouveau statut par les responsables des Pêches, celui de « semi-professionnels » (centre des Pêches de Sassandra, 1986). Quant à la présence de pêcheurs sénégalais, elle ne peut guère être ignorée à San Pedro où ils ont été appelés à jouer un rôle moteur dans les projets lancés par l'État, même s'ils demeurent minoritaires, étant dès lors considérés comme de « vrais professionnels », comparables en cela aux pêcheurs ghanéens (*id.*).

Ivoiriens qui, non seulement ne pratiquent la pêche qu'en complément à d'autres occupations, mais sont également soumis aux diverses obligations familiales et villageoises. Point d'orgue de cette mise en opposition : le terme de « compagnies » par lequel sont seules désignées les unités de pêche d'origine ghanéenne, en tant qu'équipes constituées sur la base d'un contrat et dont la rémunération (monétaire) est fondée sur différents systèmes de partage des recettes ; cette terminologie sous-entend donc que leur organisation se serait « émancipée » des relations considérées comme caractéristiques de la société villageoise « traditionnelle » ; la référence aux « compagnies de planteurs migrants » est ici évidente, voire même explicite chez un auteur tel que P. Hill (1963 ; 1970)⁴.

Il serait inexact de considérer que les informations produites à partir du modèle énoncé sont déconnectées de la réalité dont elles prétendent rendre compte : même sans comptabilisation précise, le contraste entre le caractère clairsemé des petites pirogues ivoiriennes, leur absence en certains secteurs, et les concentrations de grandes pirogues ghanéennes est frappant. Néanmoins, il convient de préciser que ce qui est présenté là comme un état de fait, outre qu'il ne constitue pas un phénomène uniforme tout au long du littoral, correspond bien davantage à un processus d'abandon de la pêche maritime de la part des Ivoiriens.

Certes, la tendance à rendre compte de contextes évolutifs pour le moins complexes en termes de situations stables est somme toute inhérente à ce que l'on pourrait appeler la « raison statistique », mais ce qui frappe ici c'est que la situation actuelle de la pêche piroguière ivoirienne est systématiquement retranscrite en terme de « tradition » : la Côte-d'Ivoire n'aurait « que peu de tradition de pêche » (min. du Plan, 1983, vol. 3 : 347) tandis que le Ghana serait un « pays de vieille tradition de pêche sur toute la côte ouest-africaine » (Boubéri *et al.*, 1983 : 17). En première analyse, la référence à cette notion conduit à ne plus considérer la pêche artisanale maritime en Côte-d'Ivoire seulement pour elle-même : la qualité de « pêcheurs professionnels » reconnue aux Ghanéens dans celle-ci correspondrait à une situation plus générale, dans leur pays d'origine mais aussi en Afrique de l'Ouest. De fait, au Ghana, il s'agit d'un secteur en expansion⁵, et des pêcheurs originaires de ce pays sont implan-

4. Selon le schéma discuté par Gastellu (1981-82 : 239-242), au « planteur originaire » et « villageois », considéré implicitement comme « paysan », est opposé le « planteur migrant », qualifié souvent de « capitaliste ». Voir également l'analyse de Chauveau et Richard (1977) quant au « paradigme ordinaire » des études relatives à l'économie de plantation villageoise.

5. Selon le FRUB (Fisheries Department Research and Utilization Branch) de Téma, le nombre de pêcheurs pourrait y être estimé à 105 000 en 1986, soit environ dix fois plus qu'en Côte-d'Ivoire, la plupart étant en outre pêcheurs à plein temps (Koranteng et Nma-shie, 1987).

tés en de nombreux points de la côte ouest-africaine, y jouant souvent un rôle de premier plan. La situation actuelle de la pêche piroguière maritime en Côte-d'Ivoire ne serait donc pas spécifique du contexte de ce pays ; elle ne relèverait pas non plus de facteurs d'ordre conjoncturel. C'est bien en effet ce que le recours à la notion de « tradition » tente d'introduire : l'idée d'une pesanteur de l'histoire, sans doute, s'apparentant à toutes celles qui, à écouter les théories développementalistes classiques, affecteraient aujourd'hui la marche des États « modernes »⁶. Dans le Plan 1981-1985, ces « traditions » ivoiriennes sont d'ailleurs mises sur le même pied que les caractéristiques physiques du littoral, en tant que pré-conditions relevant de l'ordre du fait, constituant autant d'obstacles au développement des activités halieutiques dans le cadre national (min. du Plan, 1983, vol. 1 : 347).

Mais il apparaît rapidement que la situation ivoirienne actuelle « expliquée » de la sorte renvoie aussi, et peut-être surtout, à elle-même, la référence historique n'étant qu'un détour (à la fois dans le temps et dans l'espace) ; la notion de « tradition » met alors en cause ce qui constituerait « l'être ivoirien », lequel s'opposerait à « l'être ghanéen » qui, en Côte-d'Ivoire, est d'abord un « état » de pêcheur et se trouve dès lors assimilé à un « état de nature » : d'où des expressions telles que « pêcheurs spontanés » employée à propos des « allogènes » impliqués dans les activités halieutiques en territoire ivoirien (min. Plan, 1977, vol. 2 : 284) ou celle de « pêcheur(s) par "essence" » appliquée aux pêcheurs d'origine ghanéenne implantés à proximité d'Abidjan (Guingueno, 1986 : 29). En ce sens, l'idée de « traditions » halieutiques attachées aux deux principaux pays concernés, Côte-d'Ivoire et Ghana, sur lesquelles seraient fondées les spécialisations économiques contemporaines au sein du paysage ivoirien, paraît d'abord fonctionner comme un « référent précolonial » (cf. Chauveau, 1982 : 100, concernant l'agriculture baoulé) : elle est avant tout un ensemble de représentations associées aux activités du passé, quelles qu'aient été effectivement celles-ci et leur évolution, qui se réfère en premier lieu aux pratiques actuelles de développement du secteur de la pêche maritime en Côte-d'Ivoire. On perçoit bien en effet quel est l'aboutissement logique d'un tel schéma : il ne saurait y avoir de pêche maritime à proprement parler ivoirienne en dehors de l'intervention étatique, laquelle doit s'attacher à soutenir prioritairement l'essor d'un secteur moderne, productif et rentable, soit une pêcherie de type industriel. On peut également se demander si la croyance persistante, alors même qu'elle demeure

6. Ses partisans n'ont d'ailleurs aucun mal à avancer des « preuves » écrites, extraites des récits laissés par les voyageurs européens de la période précoloniale, témoignant d'une pratique fort ancienne de la pêche maritime sur le littoral ghanéen, notamment en pays fante, et de la réputation de ces derniers en tant que piroguiers.

sans résultat, en une « solution aquacole » qui se voudrait à la mesure du problème de l'approvisionnement en protéines animales de la population ivoirienne (problème que la pêche industrielle maritime s'avère incapable de résoudre à elle seule), ne renvoie pas, en partie au moins et dans le contexte ivoirien, à « un rêve de révolution néolithique aquatique » (Verdeaux, 1986 : 164) : en posant que l'Ivoirien ne saurait être pêcheur de profession, on n'en laisse pas moins ouverte la possibilité de mobiliser ses qualités de planteur pour investir de nouveaux espaces...⁷

A lire un tel schéma à la lettre, être Ivoirien (sur la côte) aujourd'hui ce serait donc n'être pas pêcheur, de même, d'ailleurs, que (à l'intérieur du pays) ce serait n'être pas éleveur⁸. On voit ainsi poindre ce vecteur historique qu'a pu constituer l'économie de plantation (mais aussi l'urbanisation et la scolarisation) dans la structuration d'un espace proprement ivoirien : la perception de l'Ivoirien en tant que non pêcheur semble difficilement dissociable de celle de l'Ivoirien planteur. Et, en effet, outre que cette autre branche du secteur primaire qu'est l'agriculture représente l'un des fondements de la politique de développement de la Côte-d'Ivoire (alors même que la pêche ne constitue pas à proprement parler un pôle stratégique au sein de l'économie nationale), l'économie de plantation a pu jouer plus globalement le rôle de « creuset » dans la formation « d'une société civile ivoirienne » (Chauveau et Dozon, 1985 : 67).

Le rôle des Ghanéens dans la pêche artisanale maritime ivoirienne : une configuration historiquement construite

Il ne saurait être question ici d'analyser précisément les processus historiques ayant contribué à produire la situation présente ; je crois néanmoins important d'en faire ressortir certains aspects, ne serait-ce que pour

7. On notera d'ailleurs que les formes d'aquaculture (en étangs villageois) vers lesquelles le planificateur tourne de plus en plus ses espoirs présentent précisément à ses yeux l'avantage de pouvoir être introduites « dans le cadre des projets intégrés de modernisation agricole dont elle pourrait constituer l'un des volets » (min. du Plan, 1983, vol. 1 : 358-359) ; et c'est bien dans le cadre du vaste programme de développement de la riziculture irriguée engagé sous l'égide d'une société nationale, la Sodériz, qu'ont été initiés, au cours des années soixante-dix, les premiers projets dans ce sens.

8. Outre que le Plan quinquennal 1981-1985 considère les activités liées à l'élevage en parallèle à la pêche (min. du Plan, 1983, vol. 3 : 346-347 notamment), l'analyse faite par Arditi (1990) du programme de développement de l'élevage de bétail dans le Nord ivoirien montre que sa conception présente de nombreuses analogies avec les actions engagées dans le secteur halieutique.

souligner que le discours actuel n'est nullement le fruit d'une histoire linéaire et monolithique.

En particulier, force est de constater que la catégorie « pêcheurs ghanéens » recouvre en fait des identités plurielles, notamment fante et ewe (ou awlan/anlo), qui, loin d'avoir été simplement transposées du Ghana, sont également des identités en construction, sur place, dans le contexte ivoirien (colonial et post-colonial) : partageant une condition commune de pêcheurs et d'étrangers, fante et ewe n'en ont pas moins mis en œuvre leurs propres stratégies d'expansion sur le littoral ivoirien, investissant différemment les contextes locaux et globaux, tant écologiques qu'économiques, du pays d'accueil ; et ces mouvements d'expansion ont eux-mêmes conduit à la constitution de nouveaux espaces fante et ewe, progressivement balisés par la création de campements permanents vers lesquels et à partir desquels s'ordonnent les mouvements migratoires, mais des espaces néanmoins ivoiriens où les rapports socio-économiques internes ont pu être redéfinis, conduisant à la création de pêcheries locales dont les modes d'organisation sont pour une part en cours d'« invention ». A la mobilité des pêcheurs fante, sensibles aux conjonctures et y répondant à la fois par des déplacements dans l'espace et par la mise en œuvre d'engins diversifiés, s'oppose la relative permanence des pêcheurs ewe dans leurs lieux d'implantation, laquelle s'accompagne d'un certain appauvrissement technique, ces derniers pêcheurs paraissant plus soucieux de préserver les rapports sociaux propres à leur activité que la rentabilité strictement économique de celle-ci.

En ce sens, ce n'est pas seulement en référence à leur origine, ni même du seul point de vue des spécialisations techniques, que les pêcheurs fante et les pêcheurs ewe constituent, en Côte-d'Ivoire, des communautés distinctes, ayant leurs propres structures d'autorité ; au sein de chacune, c'est bien davantage une histoire partagée et, surtout, une commune perception de celle-ci qui constituent le ciment d'une « mémoire collective » en cours d'élaboration. En effet, bien que les uns et les autres soient plutôt perçus en Côte-d'Ivoire comme des pêcheurs « migrants », voire « nomades », leur organisation n'en associe pas moins étroitement migrations (des pêcheurs et des unités de pêche) et implantation (dont l'armature est fournie par les campements et leurs chefferies).

Le cas des pêcheurs ewe à la senne de plage établis de part et d'autre d'Abidjan (le long des littoraux avikam, alladian et ébrié) est à cet égard significatif. Les biographies que j'ai pu recueillir auprès des propriétaires de filets présentent en effet une trame événementielle relativement uniforme, du moins font systématiquement ressortir deux points d'ancrage particuliers de leur mémoire en terre ivoirienne. D'une part, chacun de ces propriétaires s'inscrit dans un réseau de relations qui, conçu sur le modèle lignager, remonte dans le passé jusqu'au groupe des pionniers de l'expansion, aboutissant généralement à la mention de Alade Matanawui, premier pêcheur ewe à être venu s'établir en Côte-d'Ivoire dans les années

trente. D'autre part, référence est toujours faite aux événements de 1958, c'est-à-dire à l'expulsion des Béninois et assimilés, dont ont aussi été victimes les pêcheurs ewe : bien qu'ils aient pu revenir quelques années plus tard sur le littoral ivoirien, et ce aussi nombreux qu'avant selon les auteurs contemporains qui ne voient là guère plus qu'un épisode malheureux, cette expulsion joue pour ces pêcheurs le rôle d'« événement-traumatisme » autour duquel se focalise la mémoire, occasionnant de fait un certain nombre de télescopages chronologiques. Outre que les pêcheurs soulignent le caractère brutal et même violent de cet événement, ils lui associent le plus souvent la création d'un nouvel espace d'expansion, à l'ouest du canal de Vridi, particulièrement, dans les récits qu'ils en donnent, en ce qu'elle a elle-même affecté les relations de pouvoir internes à la communauté des pêcheurs ewe de Côte-d'Ivoire ; l'expulsion de 1958 apparaît alors comme un point de référence dans la constitution d'un groupe de « nouveaux propriétaires » qui, ayant investi un nouvel espace, tentent d'affirmer par là leur propre statut d'aînés face au groupe des « pionniers de l'expansion » dont ils reconnaissent être issus mais dont l'autorité ne se serait maintenue que dans un espace plus ancien et sans grande activité aujourd'hui, à l'est du canal ouvert en 1950 pour la construction du port d'Abidjan... Pourtant, l'instauration d'une chefferie proprement indépendante de la part de ces pêcheurs ayant pu accéder localement à la propriété d'un filet ne remonte en fait qu'au début des années quatre-vingts.

Mais parler, au sujet des pêcheurs ewe, de l'expulsion des Béninois et assimilés de 1958, c'est aussi reconnaître que les « pêcheurs ghanéens » n'ont pas été toujours ni surtout uniformément identifiés comme tels dans le contexte ivoirien, depuis qu'ils ont commencé à s'y établir au début du XX^e siècle. En effet, de même que la perception des Ivoiriens en tant que non pêcheurs est historiquement construite, la place et le rôle reconnus à cette « catégorie » de pêcheurs dans l'exploitation de l'espace maritime national est indissociable de l'évolution de contextes plus larges, liés au processus de construction d'un État ivoirien colonial puis indépendant.

Au cours de la première moitié du siècle, seule existe une pêche « indigène » ; et si le plus ou moins grand investissement des populations côtières dans celle-ci a pu être lu par les autorités coloniales contemporaines en référence à des « traditions » et interprété en termes de « prédispositions naturelles », les rapports effectifs de ces sociétés aux activités halieutiques ont été fortement marqués alors par les conditions sociales et économiques de la « reconversion coloniale », à la jonction de l'intervention inégale des colonisateurs et des « réponses » locales au cadre général ainsi imposé⁹. Dans un contexte d'intense travail de délimitation, classi-

9. Pour une analyse globale de ce contexte, voir Chauveau et Dozon (1987).

fication et hiérarchisation ethnique, les auteurs opposent dès le début du siècle l'ensemble « krou », occupant l'ouest forestier de la colonie, au groupe des « lagunaires », établis sur le littoral de la moitié est : s'il est dit que les premiers « subissent » l'attrait « des choses de la mer », c'est en tant que kroumen ou manœuvres employés sur les navires de passage ; seuls les seconds s'avèrent dignes d'être qualifiés de pêcheurs, pêcheurs lagunaires avant tout, mais aussi pêcheurs maritimes pour ce qui touche aux Alladian signalés comme actifs sur leur littoral d'origine (de part et d'autre de Jacqueville) ainsi que dans d'autres villes côtières de la colonie, depuis Assinie jusqu'à Grand Lahou et même Sassandra.

Cela étant, les Alladian font plutôt figure d'exception : les Ivoiriens sont globalement considérés comme étant peu pêcheurs en mer, cela du fait de la crainte que leur inspirerait la barre ; « aussi, les peuplades venues de l'est ont-elles pu s'installer sans difficultés sur le littoral depuis Assinie jusqu'au Liberia » (Postel, 1950 : 162). Ces « peuplades », ce sont notamment ceux que l'on appelle alors les « Gold Coastiens », « Fantis » [Fante] et « Apolloniens » [Nzima], originaires de la moitié occidentale de la Gold Coast (actuel Ghana). Mais ce n'est pas tant, au début du siècle, en référence à une spécialisation professionnelle qu'ils tirent leur réputation d'habiles pêcheurs, bien qu'ils soient notés comme mieux outillés que les autochtones : elle semble plutôt dériver alors d'une qualité plus généralement reconnue de commerçants, « Fantis » et « Apolloniens » s'étant tout particulièrement illustrés dans le secteur de la traite du caoutchouc à partir de la fin du XIX^e siècle ; dans ce cadre, l'administration coloniale semble avoir d'abord compté sur la pêche et le commerce du poisson entrepris par ces gens de Gold Coast pour assurer l'approvisionnement du marché officiel, renvoyant globalement les activités de pêche maritime ivoirienne dans le secteur de la petite production d'autosubsistance. Mais, précisément, les « Gold Coastiens », pris un moment comme « modèles civilisateurs », en vinrent rapidement à être vus comme les représentants d'intérêts commerciaux concurrents, c'est-à-dire comme des auxiliaires du commerce anglais. Ils furent donc évincés du dispositif colonial français en tant que « traitants », ne subsistant qu'à ses marges, en tant que pêcheurs maritimes, et pouvant être considérés dans cette sphère comme l'équivalent de la main-d'œuvre qualifiée que les autorités coloniales disent avoir été contraintes de faire venir d'autres colonies ; pourtant, c'est précisément en investissant leurs propres réseaux commerciaux, en liaison avec le Ghana, que les pêcheurs originaires de Gold Coast ont pu intensifier leurs activités halieutiques sur l'ensemble du littoral ivoirien, après que l'effondrement des cours du caoutchouc ait de toute façon rendu ce commerce de moins en moins attractif.

C'est également, dans le cas des Alladian, bien la proximité des petits marchés urbains de la côte qui a déterminé pour une bonne part leur relative reconversion de la traite à la pêche maritime, cela à une époque où la

mise en place du dispositif colonial venait profondément perturber les conditions de réalisation des activités qui avaient antérieurement fait leur fortune (fabrication et commerce du sel, traite de l'huile de palme). Et s'il y a peut-être là une « variable ethnique » à prendre en considération, elle ne concerne guère la « distance culturelle » qui séparerait les groupes « lagunaires » de l'ensemble « krou » ; elle aurait plus probablement trait à la configuration prise historiquement par les réseaux de commerce : l'Ouest s'est en effet trouvé privé de son débouché libérien, son arrière-pays « naturel » étant en outre pénétré par les réseaux kolatiers dyula qui, développés en liaison avec le Soudan, assurèrent la diffusion de produits en provenance du Sahel (dont bétail mais aussi poisson pêché dans le delta central du Niger) ; et si les populations de l'Est ivoirien ont quant à elles pu voir dans la pêche une activité lucrative, partant une voie de reconversion à l'économie coloniale, qu'il se soit agi pour elles d'exploiter les lagunes ou, pour celles qui n'ont pu y avoir accès, la mer (cas des Alladian confrontés aux anciens « maîtres » de la lagune aïzi), c'est non seulement qu'elles se sont trouvées partie prenante de ce « pôle stratégique » colonial lié au développement des cultures pérennes dans l'extrême Est, mais aussi qu'elles ont pu avoir accès aux réseaux des traitants nzima, eux-mêmes connectés à la Gold Coast.

Les années cinquante et soixante sont quant à elles marquées par la constitution d'une flottille de pêche dite « industrielle » ; bien qu'elle ait pu investir une infrastructure dont la construction est concomitante, le port d'Abidjan (dont l'ouverture a été permise par le percement du canal de Vridi inauguré en 1950), elle est loin d'avoir été « programmée » et relève au contraire pour l'essentiel d'initiatives privées françaises qui ont vu là un moyen de faire rapidement fructifier de petits capitaux par l'importation à bon compte de bateaux technologiquement dépassés en Europe ; cela à une époque où l'expansion de l'économie de plantation villageoise et l'urbanisation rapide de la Côte-d'Ivoire contribuaient à ouvrir de nouveaux débouchés à la production halieutique créant, de concert avec l'ouverture du pays aux capitaux étrangers, un contexte favorable à de telles initiatives.

Faisant surgir de nouveaux intérêts pour l'espace maritime, le développement de cette flottille a très nettement infléchi le discours jusqu'alors émis au sujet des activités de pêche dans le cadre national. Tout d'abord, de petits pêcheurs maritimes, certes, mais, au moins, actifs pêcheurs lagunaires dans la première moitié du siècle, les Ivoiriens sont désormais présentés comme « non pêcheurs » ; en d'autres termes, dans l'ordre du discours, l'apparition d'une pêche « industrielle » n'a pu se faire qu'en terrain vierge, constituant la seule forme effective d'exploitation d'un milieu sur lequel l'État entend désormais faire reconnaître sa souveraineté. On insiste donc alors sur « la déficience de la pêche » dont les raisons seraient « à rechercher dans les traditions. Il n'y a pas dans ce pays de vrais peuples de

pêcheurs ; de plus, nombreux sont les animistes qui respectent les poissons au point de refuser de les prendre » (Hirsch *et al.*, [1963] : 11)¹⁰. De fait, urbanisation, scolarisation et développement de l'économie de plantation se conjuguent, dans l'après-guerre, à la concurrence de la flottille basée à Abidjan pour détourner les Ivoiriens de la côte des activités de pêche. Quant aux pêcheurs ghanéens, alors réduits pour l'essentiel aux seuls « fantis », ils deviennent les représentants d'une pêcherie « artisanale » qui n'aurait d'autre alternative que de se moderniser ou de disparaître : à l'appui de cette thèse, le fait que les pêcheurs fante exerçant en Côte-d'Ivoire désertent à cette période le secteur d'Abidjan et de son port ; le centre de gravité de leur implantation se déplace alors vers l'ouest, où ces pêcheurs bénéficient de nouveaux débouchés grâce notamment à l'ouverture de nombreux chantiers forestiers, alors même qu'ils se voient interdire l'accès au marché ghanéen dans les années soixante par suite de la fermeture de la frontière.

Ce sont en fait des pêcheurs identifiés comme « togolo-dahoméens » qui se voient alors valorisés, étant considérés comme les promoteurs possibles d'une voie de transition entre artisanat et industrie. Ces ewe, originaires de la partie orientale de la côte ghanéenne, au sud de la lagune Kéta, devraient cette identification de la part des auteurs contemporains, mais aussi des acteurs ivoiriens (et ce jusqu'à aujourd'hui, dans certains cas au moins), à ce que bon nombre d'entre eux avaient, antérieurement à leur implantation en Côte-d'Ivoire, effectué des migrations sur les côtes béninoises et togolaises, d'autres ayant pu être accueillis en terre ivoirienne par des communautés béninoises déjà établies et ayant intercédé en leur faveur auprès des autorités locales. Mais ces pêcheurs ewe semblent aussi avoir reçu dès l'installation des premiers d'entre eux dans la région abidjanaise, au cours des années trente, la protection du gouverneur Reste qui avait vu opérer certaines de leurs « compagnies » sur le littoral béninois lorsqu'il y était en poste (cf. Surgy, [1965], fasc. 1 : 2). Surtout, la réputation des « Togolo-Dahoméens » auprès du colonisateur était toute différente de celle des « Gold Coastiens », s'agissant là d'une population relevant de l'AOF, qui plus est fortement scolarisée, au sein de laquelle pouvaient donc être recrutés de parfaits auxiliaires du commerce et surtout de l'administration française : d'une certaine façon, les prendre pour « moniteurs » en vue de faire naître une pêche « semi-industrielle » dans les villages ivoiriens de la côte, c'était utiliser dans un secteur économique particulier une compétence qui leur était plus généralement attribuée. C'est bien, précisément, ce qu'ont dénoncé, à partir des années trente, les

10. Pour ce qui est de l'exploitation lagunaire même, on peut lire qu'en la matière les « méthodes se réduisent au simple ramassage du poisson qui s'égaré dans les pêcheries » (*id.* : 31).

associations d'originaires de la Côte-d'Ivoire alors créées, animées notamment par les « évolués » du Sud-Est ivoirien revendiquant pour eux-mêmes l'accès aux postes d'encadrement ; en ce sens, les événements de 1958 relèvent d'un processus plus large de naissance d'une « société civile » ivoirienne (cf. Chauveau et Dozon, 1987).

Le rôle de moniteurs dans le domaine de la pêche ne leur fut pas moins dévolu au cours de cette même période par le tout nouveau service chargé de ce secteur économique, considérant que, outre le fait d'avoir persisté dans leur activité aux environs du port d'Abidjan (au contraire des fante se regroupant alors dans l'Ouest), ces pêcheurs ewe avaient développé là une pêcherie qui avait toutes les apparences de la petite entreprise capitaliste (mais les apparences seulement...) : c'est ce qui leur aurait permis de participer directement à l'essor de la pêche « industrielle » proprement dite, lui fournissant de la main-d'œuvre pour la production et des transformatrices pour l'écoulement de celle-ci après fumage. Mais, que ce soit en pays nzima ou alladian, les tentatives faites pour introduire la pêche à la senne de plage sur le « modèle » ewe furent des échecs, qu'elles aient été d'initiative étatique ou privée ; elles s'inscrivaient dans un contexte villageois où l'économie de plantation était en train de produire de nouveaux rapports sociaux et économiques, plaçant les jeunes devant l'alternative de la migration en ville ou de la prolétarisation sur place ; les grands filets apparaissaient dès lors comme le prolongement halieutique des cultures pérennes, les jeunes refusant d'être les manœuvres villageois de ceux qui voyaient là un moyen d'asseoir encore davantage les positions déjà acquises, notamment par le recours aux ressources monétaires d'origine urbaine¹¹. Néanmoins, ces tentatives renforcèrent l'implantation ewe sur le littoral s'étendant à l'ouest du canal de Vridi, les villages alladian en venant parfois à faire eux-mêmes appel au concours de leurs équipes pour assurer leur propre approvisionnement en poisson. Produit de cette histoire longue et complexe, à l'image du « héros civilisateur » que les pêcheurs ewe s'attachent à donner d'eux-mêmes à propos de leur implantation en Côte-d'Ivoire¹² répond, de la part des Ivoiriens, une stigmatisation de ces pêcheurs sous la dénomination « awlan »/« aoulan » en tant que pêcheurs économiquement spécialisés, certes, mais aussi perturbateurs de l'ordre social villageois (voleurs d'enfants, sacrificateurs humains, etc.).

Si l'on assigne généralement à la période charnière de l'indépendance les principaux choix économiques de la Côte-d'Ivoire contemporaine, les

11. Une situation comparable se développa en lagune, cf. Verdeaux, 1981.

12. S'apparentant d'ailleurs à celui que les Alladian développent au sujet de leur propre établissement sur le littoral qu'ils occupent aujourd'hui, au sud de la Lagune Ebrié (cf. Augé, 1969 : 42).

années soixante-dix peuvent apparaître quant à elles comme celles du plein épanouissement, de la pleine renommée, de ce « miracle ivoirien » qui faisait figurer le pays comme un « modèle », sortant finalement victorieux, en tant que premier producteur mondial de cacao, de la sourde lutte qui l'opposait jusqu' alors à cet autre pôle ouest-africain, modèle colonial et anglophone celui-là, le Ghana. C'est en effet la période où l'État entreprend de consolider son schéma de développement à l'échelle nationale grâce à l'action de diverses sociétés publiques et à la mise en œuvre de programmes de développement régionaux dans le nord et l'ouest du pays.

Concernant la région ouest, il est prévu, dès la mise en place de l'ARSO (Autorité pour l'aménagement de la région du Sud-Ouest), en 1969, que le domaine maritime fasse partie du champ d'intervention de celle-ci. Il s'agit de promouvoir là une pêcherie ivoirienne, productive et rentable, à l'image de celle qui s'est déjà développée dans l'Est, autour du pôle abidjanais. Globalement, les années soixante-dix sont en effet marquées par une implication plus forte de l'État ivoirien dans le secteur halieutique : outre le lancement d'un vaste programme de recherche en vue de la modernisation des techniques de production en milieu lagunaire, sur lequel on reviendra, elle se manifeste par la création d'un armement thonier ivoirien à long rayon d'action et haute technologie, dont la production à forte valeur commerciale est destinée à l'exportation sur les marchés européen (notamment français) et américain, après sa mise en conserve par des sociétés implantées localement (filiales de groupes français)¹³. Parallèlement, l'État tend alors à prendre le contrôle de la chaîne de froid en cours de constitution dans l'intérieur du pays puis aussi celui des importations à bas prix de poisson congelé commercialisé par ce biais, lesquelles, inexistantes avant 1969, sont alors en croissance rapide. Quant au secteur privé, détenteur des armements chalutiers et sardinières destinés à alimenter le marché intérieur ivoirien, on attend de lui qu'il sache profiter des effets d'entraînement de la conjoncture globale pour entreprendre la modernisation de ses équipements en vue d'exploiter les eaux lointaines réputées plus poissonneuses que les eaux nationales, tout en s'engageant dans la voie de l'ivoirisation.

Un port est donc construit à San Pedro, nouvelle métropole du Sud-Ouest. Inauguré en 1971, il doit, outre son rôle commercial, accueillir une pêcherie « semi-industrielle » complémentaire des flottilles sardinières et chalutières basées à Abidjan : en effet, constituée de fonds rocheux difficilement exploitables par ces dernières, la zone ouest est cependant répu-

13. Création s'intégrant plus largement dans une volonté de faire d'Abidjan le premier port thonier d'Afrique pour l'accueil des flottilles thonières étrangères venant exploiter les eaux africaines, fonction pour laquelle le port d'Abidjan se trouve en concurrence avec celui de Dakar.

tée riche en espèces à haute valeur commerciale que des bateaux du type palangriers paraissent à même de valoriser. S'appuyant cette fois sur le savoir-faire de pêcheurs sénégalais spécialisés dans la pêche à la ligne en grandes pirogues motorisées, cette tentative « industrialiste » conduira là encore à des échecs tant au niveau de sa rentabilité que du point de vue des « vocations » maritimes ivoiriennes qu'elle était censée susciter. Il est vrai qu'il ne s'agit que de l'un des aspects du bilan global plus que mitigé que l'on peut dresser de l'action entreprise par l'ARSO au moment où cette société d'État est dissoute, en 1980...

La crise : nouveaux enjeux, nouvelles identifications ?

Globalement, les années quatre-vingts peuvent être caractérisées par le sérieux ébranlement de ce « miracle ivoirien » fort de plus de deux décennies de croissance « exemplaire » : à la fin des années soixante-dix, divers indicateurs macro-économiques se détériorent brutalement, rendant manifeste une situation de crise profonde qui conduira à la déclaration d'insolvabilité des autorités ivoiriennes en 1987 puis, en 1989, à la diminution de moitié des prix officiels garantis par l'État pour l'achat aux producteurs des deux principales cultures d'exportation (café et cacao). Un tel contexte, qui n'est pas, loin s'en faut, spécifique à la Côte-d'Ivoire – même s'il a pu se manifester ici plus tardivement et surtout plus brutalement qu'ailleurs sur le continent –, a suscité la recherche de modèles de développement alternatif pour l'Afrique. En particulier, le secteur « informel » ou « non structuré », défini jusqu'ici négativement, par opposition au secteur « moderne » ou « industriel » (du moins celui enregistré par la Comptabilité nationale), est alors apparu comme une potentialité endogène de réponse à la crise, devant à ce titre être valorisé.

On ne peut extraire de ce contexte global l'intérêt porté actuellement aux pêches piroguières par les « développeurs », qui plus est à une époque marquée par la renégociation, en 1982, de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer¹⁴. Dans cette lignée, est organisée, en 1984, sous l'égide de la FAO, une conférence mondiale des Pêches qui se conclut par l'élaboration d'un texte programmatique intitulé « Stratégie d'aménagement et de développement des pêches ». Y est en particulier souligné que « des efforts spéciaux devraient être faits pour accroître la

14. Laquelle porte à 200 milles marins (378 km) les « zones économiques exclusives » (ZEE) dans lesquelles les États sont libres soit de pêcher eux-mêmes soit de négocier des accords avec d'autres puissances.

production de la pêche artisanale et pour [lui] donner la priorité» (FAO, 1986 : 14), orientation désormais affichée par différents organismes internationaux et « donateurs » de l'aide bilatérale. Dès lors, la conception ainsi élaborée à propos de la place de la pêche artisanale dans le développement des activités halieutiques n'échappe pas à ce balancement idéologique entre « populisme » et « misérabilisme », constitutif de ce que Olivier de Sardan (1990) désigne plus largement comme le « complexe populiste développementaliste », et qui, à l'échelle de l'Afrique de l'Ouest, se traduit par la référence presque toujours faite aujourd'hui au spectaculaire développement de la pêche piroguière sénégalaise depuis l'introduction de la senne tournante coulissante dans les années soixante-dix, pris tantôt comme révélateur du dynamisme et de la prospérité des pêches artisanales face à la stagnation des pêches « industrielles » côtières, tantôt comme une exception au milieu de populations de pêcheurs nécessairement « pauvres parmi les pauvres », incapables d'opposer autre chose que des techniques « ancestrales » au pillage de leurs eaux par des flottilles sophistiquées du nord.

Ce cadre situé, les années quatre-vingts sont marquées, en Côte-d'Ivoire, par une double évolution, placée sous le signe du prolongement des actions entreprises dans les années soixante-dix mais aussi des nouvelles orientations prises dans ce contexte général de crise.

Lorsqu'est engagé le programme de modernisation et d'intensification des activités de pêche en lagune, au début des années soixante-dix, en coordination avec un vaste projet interdisciplinaire de recherches conduit par le CRO (Centre de recherches océanographiques) d'Abidjan, l'objectif de l'État ivoirien est clair : il s'agit de mieux exploiter le terroir halieutique national à une période où la croissance des importations de poisson entraîne une fuite de devises non encore compensée par les exportations thonnières ; et si, dans le domaine maritime, seul semble pouvoir être prôné, dans l'optique de l'État, un plus large déploiement des flottilles industrielles, les lagunes font quant à elles « figure de réserve foncière », s'agissant de « milieux réputés productifs qui n'ont fait l'objet jusqu'à présent d'aucun "plan" ou projet, ont au contraire été laissés au secteur "traditionnel" et sont par conséquent susceptibles d'une mise en valeur "rationnelle" » (Verdeaux, 1986 : 163). Or les perspectives d'intensification des captures lagunaires se voient rapidement réduites à néant face aux signes de surexploitation des ressources qui viennent eux-mêmes réactiver des conflits entre pêche individuelle et pêche collective épousant les contours d'une opposition entre pêcheurs autochtones et pêcheurs allochtones. Surtout, le programme de recherche mené par le CRO conduit en fait à « révéler » la vitalité de la pêche piroguière en milieu maritime. Le village de Vridi, situé à proximité d'Abidjan et de son port, connaît en effet une expansion remarquable dans les années 1983-1985, grâce à l'activité de pêcheurs ewe et surtout fante, identifiés dès lors pour

l'essentiel comme ghanéens ; les uns et les autres pratiquent là une pêche à la senne tournante qui, non seulement leur a permis une implantation plus massive dans ce secteur, mais s'est aussi avérée susceptible de concurrencer la pêche sardinière « industrielle », au moment même où les flottilles basées à Abidjan sont pour leur part confrontées à une grave crise de croissance, s'accompagnant d'un relatif désengagement de l'État (importations de poisson congelé désormais laissées au secteur privé dont les entreprises se multiplient ; armement thonier ivoirien contraint de cesser toute activité à partir de 1986)... Il n'en reste pas moins que ce développement de la pêche piroguière maritime à Vridi, de même que son suivi par les chercheurs, sont aussi liés, pour une part, à la fermeture de la lagune ébrié aux grands filets du type sennes, laquelle a été obtenue par les pêcheurs riverains revendiquant pour eux-mêmes, en tant que pêcheurs individuels, une qualité de bons « gestionnaires de la ressource », de bons « écologistes ». De plus, la « révélation de Vridi » a rapidement fait boule de neige : Vridi tend en effet à être pris comme archétype du développement des activités halieutiques artisanales à l'échelle du littoral ivoirien, activités analysées en référence aux catégories élaborées dans le cadre lagunaire et dont l'essor est perçu comme récent et spontané, intervenu hors de toute action de modernisation et de tout contrôle.

Dans l'Ouest ivoirien, l'échec rencontré par le lancement à San Pedro d'une unité palangrière a conduit quant à lui à une réorientation du programme lancé par l'État ivoirien, grâce à des financements internationaux, autour d'un projet intitulé significativement « super-pirogue »¹⁵ ; mais celui-ci n'a guère suscité d'enthousiasme de la part des acteurs : si, à San Pedro, la constitution d'une coopérative pour la pêche à la ligne a attiré des Ivoiriens extérieurs à la pêche, les problèmes de gestion rencontrés ont rapidement conduit à son recentrage autour des seuls pêcheurs et armateurs, notamment sénégalais ; dès lors la « super-pirogue » n'a plus attiré que quelques mareyeurs qui voyaient là un moyen (comme un autre) de régulariser leur approvisionnement ; cependant, les charges d'exploitation se sont révélées trop importantes. En particulier, outre que la « super-pirogue » était d'un coût supérieur à celui d'une pirogue monoxyde à l'achat, sans finalement en présenter les avantages, la production de poissons dits « nobles », à forte valeur commerciale, posait le problème de son écoulement, ne pouvant bénéficier que d'un marché relativement étroit qui ne pouvait être atteint en l'absence de chaîne de froid et, qui plus est,

15. Il s'agit de pirogues dites « améliorées », en matière plastique, pourvues de moteur et de bacs à glace ; leur lancement était destiné à « dynamiser » la pêche à la ligne des espèces de fonds rocheux, étant présentées comme un moyen terme entre les unités « industrielles » qui s'étaient avérées en la circonstance non rentables et les unités « artisanales », utilisant « traditionnellement » les pirogues monoxydes...

se trouvait alors sévèrement affecté par la baisse des revenus urbains... Mais cette réorientation du programme engagé dans le Sud-Ouest s'est aussi accompagnée d'une conception plus décentralisée du projet de « modernisation » technique ; celle-ci s'est traduite par la création de centres des Pêches (dépendants de la direction des Pêches, relevant elle-même du ministère de la Production animale) en diverses localités, depuis Tabou, à proximité de la frontière libérienne, jusqu'à Grand Lahou à l'embouchure du Bandama, lesquels ont eu pour principale fonction de suivre les activités de pêche et d'encadrer les pêcheurs... notamment les pêcheurs « professionnels » ou identifiés comme tels, c'est-à-dire pour l'essentiel ghanéens. Et ce sont principalement ces derniers qui, pratiquant la pêche des sardinelles, espèce à bas prix dont les circuits de commercialisation sont bien établis, ont été en mesure de tirer quelque profit des aménagements dont ces centres se sont faits les promoteurs (stations d'essence hors taxe et parfois accès au crédit bancaire par la constitution de « groupements à vocation coopérative »).

De ces toutes nouvelles « confrontations au terrain », expérimentées tant par les milieux de recherche que par les agents du développement, est né un double mouvement. D'abord, se manifeste une certaine stigmatisation du rôle des Ghanéens dans l'exploitation des eaux maritimes ivoiriennes ; la presse nationale s'en est d'ailleurs fait l'écho, le quotidien *Fraternité-Matin* du 19.09.89 titrant ainsi « La pêche dans le Sud-Ouest : Une activité rentable qui échappe aux autochtones », les articles publiés à cette occasion insistant qui plus est sur l'« "hermétisme" des Fanti et leur instabilité » (p. 18). Mais une autre tendance se dessine, constituant finalement la face inversée de la précédente ; elle consiste à « (re)découvrir » des « pêcheurs traditionnels autochtones », ce à quoi s'attache notamment le dernier projet en date au sujet de la pêche maritime, celui présenté à la fin des années quatre-vingts par la Direction des Grands Travaux et qui s'inscrit pourtant dans la lignée des projets lancés par l'ARSO. On peut y lire que « Dans le secteur des pêches maritimes artisanales ivoiriennes, il est très peu de non-professionnels (...). Il demeure cependant quelques dizaines (2 à 4 centaines ?) de pêcheurs autochtones dans le Sud-Ouest, à n'avoir pas franchi le passage entre la pêche de subsistance et la pêche professionnelle économique. Il s'agit là d'un groupe intéressant dans la mesure où une action en sa faveur éviterait à la RCI de perdre l'expérience et l'habitude à la mer des rares nationaux à concurrencer les étrangers dans ses propres eaux » (DCGTx, 1988 : annexe 2, p. 26).

Or on ne peut occulter la configuration spatiale prise par ce double mouvement, laquelle est d'ailleurs clairement exprimée par le projet de la DCGTx ; il préconise en effet, dans un Plan directeur d'aménagement, la « mise en place d'un parcellaire environnemental, basé en premier lieu sur la création de deux régions halieutiques », une occidentale et une orientale, caractérisées non seulement par les types de ressources et les

niveaux d'exploitation, mais aussi par la « relation des autochtones à la mer : à l'Est, "lagunaires" (n'ayant) plus guère de tradition halieutique maritime ; à l'Ouest, "Krous", actuels pêcheurs marins de subsistance » (*id.*, annexe 3, p. 43). A la « révélation » de Vridi, stigmatisant le rôle des Ghanéens, est donc opposée une pêcherie autochtone, dont l'« ivoirité » est dès lors attestée par son caractère « non akan », la réactivation d'une autre catégorie ancienne, celle des « Lagunaires », en constituant la contrepartie nécessaire ; et une telle mise en opposition s'inscrit dans un contexte plus large de « polarisation » toujours « plus prononcée du paysage ethnique » (Chauveau et Dozon, 1987 : 238), cristallisant les rapports inégaux qui, depuis la période coloniale, se sont créés entre les régions ivoiriennes.

De fait, à travers cette longue circonvolution des « traditions » ivoiriennes de pêche maritime, on peut voir se manifester la constante incapacité des « développeurs » à rendre compte des dynamiques globales qui ont historiquement travaillé les rapports des sociétés côtières ivoiriennes aux activités de pêche, dynamiques qui, d'une part, ne peuvent être extraites des processus de création de nouveaux milieux sociaux autour de l'économie de plantation et qui, d'autre part, loin d'être strictement « villageoises », sont aussi, et de plus en plus, urbaines. Or c'est bien à ces dynamiques que se sont heurtés les projets de modernisation entrepris aux différentes périodes, dans l'Est comme dans l'Ouest, lesquels plutôt que de susciter des « vocations » de pêcheurs maritimes ont plutôt attiré les capitaux de ceux des Ivoiriens dont la réussite, déjà acquise, était extérieure à cette activité ; c'est bien aussi parce qu'elles s'inscrivent dans de telles dynamiques que les activités des pêcheurs alladian de requins ont pu se maintenir jusqu'à aujourd'hui à Port-Bouët, alors même que la pêche maritime « traditionnelle » est presque totalement abandonnée par les Alladian sur leur littoral d'origine (voir Augé, 1970). Et c'est probablement de la méconnaissance des processus mis en jeu par une opération de développement (analysée dans Verdeaux, 1989) qu'est née la révolte des pêcheurs éotilé de la lagune Aby qui, en juillet 1990, « saccagent les locaux du centre des pêches » d'Adiaké après avoir incendié « plusieurs villages et campements de non-Ivoiriens » (*Fraternité-Matin*, 26.07.90 : 11).

Mais on peut aussi sortir du cadre de la pêche et voir dans cette mise en balance des « traditions » ivoiriennes et ghanéennes l'expression de contradictions internes à la société ivoirienne que la conjoncture de crise économique, associée aux incertitudes politiques quant à la succession du Président Houphouët-Boigny, ont rendu encore plus manifestes au cours de ces dernières années. Si le jeu politique du Président a en effet permis de concilier « ivoirité » et « allochtonie » en construisant « pour une bonne part » sa propre « légitimité (...) autour de l'univers baoulé et akan » (Dozon, 1985 : 352), la situation actuelle de l'économie de plantation villageoise (saturation foncière et raréfaction de la main-d'œuvre) tend au

contraire, en révélant les contradictions de celle-ci, à renforcer « l'idéologie d'autochtonie » (cf. *id.*). Si Houphouët-Boigny lui-même s'y était déjà heurté lorsqu'il avait présenté un projet de loi tendant à instituer la double nationalité pour les étrangers, il semble qu'il s'agissait là essentiellement d'un mouvement interne à la catégorie des « cadres » ; les débordements violents, évoqués au début de cette communication, occasionnés par des matchs de football, sport dont on connaît par ailleurs le rôle de vecteur social et politique (cf. Touré, 1985), tendent à montrer qu'est aujourd'hui concernée la société ivoirienne dans son ensemble... Et le fait que ce soit des Ghanéens qui aient été visés laisse à penser que ce n'est pas seulement le rapport des Ivoiriens aux étrangers qui est en cause mais aussi le rapport de la société ivoirienne à elle-même et à ses différentes composantes.

Bibliographie

- ARDITI C., 1990, Les Peul, les Senufo et les vétérinaires : pathologie d'une opération de développement dans le Nord de la Côte-d'Ivoire, *Cahiers des Sciences Humaines* (ORSTOM), vol. 26, n° 1-2 : 137-153.
- AUGÉ M., 1969, *Le rivage alladian*, Paris, ORSTOM, 264 p.
- AUGÉ M., 1970, Les pêcheurs de requins à Port-Bouët (Côte-d'Ivoire), *Cahiers d'Études Africaines*, vol. X, n° 3 : 407-421.
- BOUBERI D., HIE DARE J.P. et KONAN J., 1983, La pêche artisanale maritime en Côte-d'Ivoire : le potentiel de pêche, *Archives Scientifiques* (CRO, Abidjan), vol. 9, n° 1 : 11-29.
- Centre des Pêches de Sassandra, 1986, *Rapport d'activités et Bilan statistique*, dactyl.
- CHAUVEAU J.-P., 1982, L'image de l'agriculture baule et les développeurs. Référent précolonial et réalités historiques. (Côte-d'Ivoire), *Économie Rurale*, n° 147-148 : 95-101.
- CHAUVEAU J.-P. et DOZON J.-P., 1985, Colonisation, économie de plantation et société civile en Côte-d'Ivoire, *Cahiers ORSTOM, série Sciences Humaines*, vol. 21, n° 1 : 63-80.
- CHAUVEAU J.-P. et DOZON J.-P., 1987, Au cœur des ethnies ivoiriennes... l'État, dans Terray E., dir., *L'État contemporain en Afrique*, L'Harmattan, Paris, 281-296.
- CHAUVEAU J.-P. et RICHARD J., 1977, Une « périphérie recentrée » : à propos d'un système local d'économie de plantation en Côte-d'Ivoire, *Cahiers d'Études Africaines*, n° 68 : 485-523.
- CRO (Centre de Recherches Océanographiques, Abidjan), 1990, *Potentiel de pêche artisanale maritime en Côte-d'Ivoire en 1989*, listing.
- DCGTx (Direction et Contrôle des Grands Travaux, Présidence de la République, Côte-d'Ivoire), 1988, *Projet pour le développement des pêches maritimes artisanales*, DCGTx-Ministère de la Production Animale, Abidjan, 25 p. + annexes, dactyl.

- DOZON J.-P., 1985, *La société bété (Côte-d'Ivoire)*, ORSTOM-Karthala, Paris, 367 p.
- FAO, 1986, *Stratégie d'aménagement et de développement des pêches*, FAO, Rome, 29 p. (+ intr.).
- GASTELLU J.-M., 1981-82, Les plantations de cacao au Ghana, *Cahiers ORSTOM, série Sciences Humaines*, vol. 18, n° 2 : 225-254.
- HILL P., 1963, Pan-african fishermen, *West Africa*, n° 2430, 23 décembre : 1455.
- HILL P., 1970, Ewe seine fishermen, dans *Studies in rural capitalism in West Africa*, Cambridge University Press, Cambridge, 30-52.
- HIRSH A.R. et al., s.d., 1963, *Étude géographique des transports en Côte-d'Ivoire. Situation économique en 1959*, La Documentation française, Paris, 142 p.
- KORANTENG K.A. et NMASHIE O., 1987, *A report on the 1986 Ghana canoe frame survey*, Fisheries Department Research and Utilization Branch (frub, Information Report, 21), Tema, 16 p. + tableaux (dactyl.).
- OLIVIER DE SARDAN (J.-P.), 1990, Populisme développementaliste et populisme en sciences sociales : idéologie, action, connaissance, *Cahiers d'Études Africaines*, n° 120 : 475-492.
- Ministère du Plan (République de Côte-d'Ivoire), 1977, *Plan quinquennal de développement économique, social et culturel, 1976-1980*; Abidjan, nea, 3 vol.
- Ministère du Plan et de l'Industrie (République de Côte-d'Ivoire), 1983, *Plan quinquennal de développement économique, social et culturel, 1981-1985*, CEDA, Abidjan, 3 vol.
- POSTEL E., 1950, La pêche en Côte-d'Ivoire, dans *Congrès des pêches et pêcheries dans l'Union française d'Outre Mer* (organisé par l'Institut colonial de Marseille, 11-14 oct.), Marseille : 160-169.
- SURGY A.N. de, s.d., 1965, *Les pêcheurs de Côte-d'Ivoire, Tome 1 Les pêcheurs maritimes*, CNRS, Paris, 3 fasc. dactyl.
- TOURE M., 1985, Le sport comme loisir et/ou moyen de diversion en Afrique : l'exemple du football en Côte-d'Ivoire, *Kasa Bya Kasa*, n° 6 : 35-52.
- VERDEAUX F., 1981, *L'Aïzi pluriel, chronique d'une ethnie lagunaire de Côte-d'Ivoire*, doctorat, EHESS, Paris, 303 p., dactyl.
- VERDEAUX F., 1986, Du pouvoir des génies au savoir scientifique. Les métamorphoses de la Lagune Ebrié (Côte-d'Ivoire), *Cahiers d'Études Africaines*, n° 101-102 : 145-171.
- VERDEAUX F., 1989, Généalogie d'un phénomène de surexploitation : lagune Aby (Côte-d'Ivoire) 1935-1982, *Cahiers des Sciences Humaines* (ORSTOM), vol. 25, n° 1-2 : 191-212.